



## ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

CONSEIL RÉGIONAL DE MARSEILLE - PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR - CORSE

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE - ALPES-MARITIMES - BOUCHES-DU-RHÔNE - CORSE-DU-SUD - HAUTE-CORSE - HAUTES-ALPES - VAR - VAUCLUSE

Marseille, le **20 FEV. 2006**

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Notre Instance Professionnelle a parmi ses objectifs de faciliter le développement des missions des Professionnels dont la mission de Gestion de Patrimoine auprès des Clients.

La spécialisation dans ce domaine passe par la formation (programmée dans le catalogue ARFEC 2005-2006) et dans cet esprit le Conseil Régional a jugé utile de signer une convention de partenariat avec la société Essentialis, spécialisée dans la formation Gestion de Patrimoine.

Cette convention permet à la profession comptable libérale de s'investir dans le cadre d'un transfert de compétences passant par la mise en place d'un stage d'un Membre Certifié Essentialis en Cabinet.

Ce professionnel est toujours un professionnel libéral dont la spécialité est le conseil en gestion de patrimoine et la mise en place de cette mission au sein des cabinets comptables.

Cette présence, sous la forme d'un stage (dont vous serez le Maître de stage) présentera, pour votre Cabinet, les avantages suivants :

- transmission de la compétence "Gestion de Patrimoine" aux Collaborateurs de votre Cabinet,
- validation de l'opportunité d'implantation de cette mission dans votre Cabinet,
- mise en place, par la méthodologie appliquée, d'un process de facturation complémentaire d'honoraires,
- fidélisation accrue de la clientèle de votre Cabinet,
- mise en pratique de la véritable interprofessionnalité.

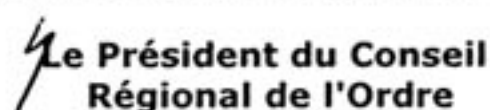
L'ensemble de ces avantages s'inscrit dans le cadre de la Certification Essentialis, à savoir le parfait respect de la Charte de cet organisme que votre Stagiaire ne manquera pas de vous communiquer.

Il nous semble opportun de vous signaler que certains Membres Certifiés Essentialis collaborent d'ores et déjà efficacement avec certains de nos Confrères, dans ce même cadre de l'interprofessionnalité et démontrent ainsi la pertinence et l'efficacité de ce réel partenariat.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions qui vous sembleraient utiles et vous pouvez, également, contacter directement la société de formation Essentialis qui effectuera la mise en relation, le démarrage de ce stage et en assurera la bonne fin (contact@essentialis.fr).

Dans cette attente,

Veillez agréer, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Le Président du Conseil  
Régional de l'Ordre

  
Jean-Marc EYSSAUTIER

P.J. une convention

# CONVENTION

Entre

**L'ORDRE DES EXPERTS - COMPTABLES DE LA REGION MARSEILLE, PROVENCE ALPES COTE D'AZUR CORSE,**  
485, Avenue du Prado - 13008 Marseille,

et

**SARL ESSENTIALIS, SOCIETE DE FORMATION,**  
31 rue de la Balance - 84000 Avignon.

Il convient d'énumérer les obligations des co-contractants en présence.

Pour chaque Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant bénéficiant d'un stage dans un Cabinet d'Expertise comptable de la région PACAC par la **SARL ESSENTIALIS** :

- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage, en préalable à ce stage, à avoir dispensé la formation "Gestion du Patrimoine de la Famille" auprès des Stagiaires sur un cycle de 6 mois comprenant trois modules nécessaires à la réussite du stage en Cabinet d'Expertise comptable (un module Droit de la famille, un module Entreprise, un module sur l'Interprofessionnalité),
- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage à veiller à la réussite et à la pertinence de cette formation des Stagiaires par des études de cas permettant d'approfondir les thèmes de la gestion du patrimoine,
- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage à veiller à l'application, par les Stagiaires, de la méthodologie enseignée selon un Process permettant de recueillir les données Clients, d'analyser l'ensemble de la situation patrimoniale de la famille, d'émettre des constats et enfin une stratégie, ces étapes étant validées au préalable par l'Expert-comptable concerné,
- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage à procéder, auprès des Stagiaires, à une mise à jour permanente de la législation en vigueur, une session spécifique faisant état d'une analyse complète de la loi de Finances, des informations étant régulièrement diffusées sur les propositions et projets de lois ainsi que sur les différentes questions ministérielles,
- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage, chaque année auprès des Stagiaires, à contrôler et valider la détention des cartes professionnelles ainsi que les assurances nécessaires et obligatoires à la pratique de cette profession,
- La **SARL ESSENTIALIS** s'engage à intervenir à la 1<sup>ère</sup> demande du Cabinet d'Expertise Comptable, notamment en cas de difficulté de quelque ordre que ce soit avec un Stagiaire.

**L'ORDRE DES EXPERTS - COMPTABLES DE LA REGION MARSEILLE, PROVENCE ALPES COTE D'AZUR CORSE**, après avoir pris connaissance de l'ensemble des modules dispensés au cours de ces formations :

- diffusera l'information de cette convention susceptible d'intéresser les Experts-comptables inscrits au Tableau,
- veillera à la mise en œuvre de ce partenariat pour tous les cabinets d'Expertise - Comptable qui souhaiterait bénéficier de ces Stagiaires.

Par voie de conséquence, les **EXPERTS- COMPTABLES** qui accueilleront ces Stagiaires s'engagent à :

- Recevoir le Stagiaire dans leurs locaux à minima une journée par semaine, en leur donnant les moyens matériels d'effectuer leur stage,
- Présenter le Stagiaire et ses missions à l'ensemble des Collaborateurs du Cabinet,
- Définir, en début de stage, les axes de travail auprès de la clientèle du Cabinet ainsi qu'un plan de formation assuré par le Stagiaire à destination des Collaborateurs,
- Permettre la réception, par le Stagiaire accompagné ou non d'un Collaborateur, des Clients du Cabinet intéressés par cette mission.

Fait à Marseille, le 30 janvier 2006,

le Président du Conseil de l'Ordre des Experts-comptables

  
Jean - Marc EYSSAUTIER

le Gérant de la Sarl Essentialis

  
Gérard DESBOIS